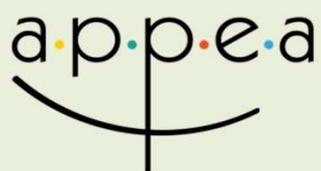


# ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

## ***Répercussions des travaux de la CIIVISE sur nos pratiques professionnelles***



association francophone de  
psychologie et psychopathologie  
de l'enfant et l'adolescent

### **WEBINAIRE**

**Mardi 23 janvier 2024**

**18h00 – 19h00**



#### **Elsa Bertagnolio**

*Psychologue clinicienne spécialisée  
en psychotraumatologie et  
victimologie - Maison des Femmes  
CH Delafontaine Saint Denis 93 ;*

*Évaluation de vulnérabilité des victimes (EVVI)  
auprès du tribunal Judiciaire de Paris*



#### **Karin Teepe**

*Psychologue, thérapeute familiale  
systémicienne (problématiques liées  
aux traumatismes) ; superviseure et  
formatrice ;*

*Evaluation de vulnérabilité des victimes (EVVI)  
auprès du Tribunal Judiciaire de Paris*



## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

**Mardi 23 janvier 2024**

**Webinaire enregistré pour accès en replay le lendemain.  
Le pdf du support Powerpoint également disponible en ligne sur  
[www.appea.org](http://www.appea.org)**

**Rappel :** nous ne pouvons pas délivrer d'attestation de formation ou de suivi pour ce format de webinaire gratuit. Notre conseil, si nécessaire pour votre service, votre CPF ou votre employeur : enregistrer le mail info de connexion et faire une capture d'écran durant le webinaire.



## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

**Mardi 23 janvier 2024**

**Vos remarques, vos commentaires professionnels  
et vos questions aux intervenants à écrire dans le volet  
Discussion.**

**Reprise ou synthèse faite par  
Katia & Vincent  
et présentée en 2<sup>ème</sup> partie après l'exposé court**

Si vous voulez être lu par toutes les personnes connectées,  
merci de bien cocher ***Envoi à tout le monde*** avant de cliquer

## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

### **Violences sexuelles faites aux enfants : Répercussions des travaux de la CIIVISE sur nos pratiques professionnelles**

*Pour sortir du déni, et avant toute interprétation, la commission le répète, il faut croire l'enfant qui révèle des violences et le protéger. C'est la seule attitude raisonnable, il faut prendre les enfants au sérieux, et ne pas minimiser la violence et la dangerosité des agresseurs.*

**Elsa BERTAGNOLIO – Karin TEEPE**  
**Psychologues**

## **LA CIIVISE:**

- 1- Présentation de la CIIVISE (3 années de travail)**
- 2- Présentations des conclusions et des préconisations**
- 3 – Discussion**

## Contexte de création de la CIIVISE

- **7 janvier 2021:** La Familia Grande de Camille Kouchner, fait ressurgir dans la conscience collective l'inceste et toutes les violences sexuelles faites aux enfants.
- **Le choc provoqué** par ce livre impose de regarder la façon dont la société a banalisé, minimisé et caché les viols et les agressions sexuelles infligées à nos enfants.
- C'est à la suite de la publication de ce livre **que la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE)** a bénéficié d'un nouvel élan et qu'elle s'est trouvée porteuse d'une exigence politique.
- **D'autres livres** avaient précédé celui de Camille Kouchner. Christine Angot, Adélaïde Bon et Vanessa Springora, par exemple, avaient, grâce à la littérature, écrit les mots qui décrivent l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants. Ampleur par leur nombre et par leur gravité

## Mission de la commission

### Le 23 janvier 2021:

Le président de la République (E. MACRON) a annoncé la création d'une commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, et a désigné [Edouard Durand](#), juge des enfants et [Nathalie Mathieu](#), directrice générale de l'association Docteurs Bru pour la présider.

La [lettre de mission](#), signée par le secrétaire d'État chargé de la famille et de la protection de l'enfance, leur a été remise à cette occasion.

### Calendrier de travail :

Le 11 mars 2021, la commission est installée par le secrétaire d'Etat chargé de la famille et de la protection de l'enfance pour une durée de deux ans afin de formuler des recommandations pour mieux prévenir les violences sexuelles, mieux protéger les enfants victimes et lutter contre l'impunité des agresseurs.

### ► La priorité de la commission : écouter et entendre les victimes

## LES OBJECTIFS

► **Objectif 1 :**

Connaître et faire connaître l'ampleur des violences sexuelles faites aux enfants et leurs mécanismes et y sensibiliser la société ainsi que les professionnels au contact des enfants

► **Objectif 2 :**

Formuler des recommandations pour renforcer la culture de la prévention et de la protection dans les politiques publiques

## Composition de la commission

### Présidents

- Édouard DURAND : Juge des enfants ; membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; a participé à l'élaboration du premier plan contre les violences faites aux enfants de la ministre Laurence Rossignol et à la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance.
- Nathalie MATHIEU : Ancienne directrice Générale de l'association Docteurs Bru, ancienne responsable du dispositif d'accueil au service ASE Seine Saint Denis, ancienne directrice d'établissements médico-sociaux. Auteur d'une thèse sur la jurisprudence de la CEDH concernant les enfants. Auteur d'ouvrages méthodologiques sur les écrits du travail social.

## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

### **Fonctionnement de la commission** **Une commission indépendante**

- La **lettre de mission** adressée à Edouard Durand et Nathalie Mathieu assigne à la commission un très large champ d'investigations tout en lui laissant la plus grande liberté pour fixer ses méthodes de travail. **La commission est ainsi indépendante** dans l'évaluation des politiques publiques, dans la formulation de ses préconisations et dans sa communication.
- Dotée d'un **budget propre de 4 millions d'euros** sur deux ans, la commission disposera des moyens nécessaires à l'indépendance et à la confidentialité de ses travaux.
- Conformément à cette lettre de mission, la commission pourra s'appuyer sur « les administrations des ministères concernés, en particulier ceux en charge de la justice, de l'intérieur, des solidarités et de la santé, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture auprès desquelles la commission pourra recueillir toutes les informations utiles, sur les actions et projets qu'ils conduisent dans le domaine couvert par la commission : données chiffrées, statistiques, actions, projets, outils, formations, études et rapports, etc. »

## Témoignages des victimes d'inceste

- ▶ **La CIIVISE reçoit les témoignages dans le respect des articles 434-3 et 434-1 du Code pénal qui lui font obligation d'informer les autorités judiciaires de toutes les agressions ou atteintes sexuelles infligées à un mineur dont elle a connaissance, ainsi que de tout viol commis sur un majeur dont l'auteur serait susceptible de commettre de nouveaux viols qui pourraient être empêchés.**

## **Conclusions intermédiaires rendues le mars 2022 : La protection des enfants n'attend pas.**

- Ces préconisations, comme l'ensemble des actions de la CIIVISE, sont construites sur quatre axes fondamentaux dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants, et notamment l'inceste :
- **Axe 1 : Repérages des enfants victimes**
- **Axe 2 : traitements judiciaires des violences sexuelles**
- **Axe 3 : Réparation par le soin et indemnisation**
- **Axe 4 : Prévention des violences sexuelles**

## Axe 1 : Repérages des enfants victimes

- **Préconisation 1** : Organiser le repérage systématique des violences sexuelles auprès de tous les enfants par tou.te.s les professionnel.le.s.
- **Préconisation 2** : organiser le repérage systématique des violences sexuelles dans l'enfance auprès de tous les adultes par tou.te.s les professionnel.le.s
- **Préconisation 3** : créer une cellule de conseil et de soutien pour les professionnel.le.s destinataires de révélations de violences sexuelles de la part d'enfants.
- **Préconisation 4** : clarifier l'obligation de signalement des enfants victimes de violences sexuelles par les médecins.
- **Préconisation 5** : suspendre les poursuites disciplinaires à l'encontre des médecins protecteurs qui effectuent des signalements pendant la durée de l'enquête pénale pour violences sexuelles contre un enfant. ....

## Axe 2 : traitements judiciaires des violences sexuelles

- ▶ **Préconisation 6** : garantir que toute audition d'un enfant victime au cours de l'enquête sera réalisée conformément au protocole NICHD par un.e policier.e ou gendarme spécialement formé.e et habilité.e.
- ▶ **Préconisation 7** : déployer sur l'ensemble du territoire national des unités d'accueil et d'écoute pédiatriques, à raison d'une UAPED (unité d'accueil pédiatrique pour enfant en danger) par département conformément au second plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022, ainsi que les salles Mélanie, à raison d'une salle d'audition par compagnie dans les zones de gendarmerie.
- ▶ **Préconisation 8** : assurer la réalisation des expertises psychologiques et pédopsychiatriques par des praticien.ne.s formé.e.s et spécialisé.e.s.

## **Axe 2 : traitements judiciaires des violences sexuelles**

- **Préconisation 9** : doter les services de police judiciaire spécialisés dans la cyber-pédocriminalité des moyens humains et matériels nécessaires.
- **Préconisation 10** : systématiser le visionnage par les magistrat.e.s des enregistrements des auditions des enfants victimes de violences sexuelles
- **Préconisation 11** : systématiser la notification verbale des classements sans suite à la victime par le procureur de la République.

## **Axe 2 : traitements judiciaires des violences sexuelles**

- **Préconisation 12** : permettre à la partie civile de faire appel des décisions pénales sur l'action publique.
- **Préconisation 13** : prévoir, dans la loi, la suspension de plein droit de l'exercice de l'autorité parentale et des droits de visite et d'hébergement du parent poursuivi pour viol ou agression sexuelle incestueuse contre son enfant.
- **Préconisation 14** : prévoir, dans la loi, le retrait systématique de l'autorité parentale en cas de condamnation d'un parent pour **violences sexuelles incestueuses** contre son enfant.

## Axe 3 : réparation par le soin et indemnisation

- Préconisation 15 : garantir des soins spécialisés en psychotrauma aux enfants victimes de violences sexuelles et aux adultes qu'ils deviennent.
- Préconisation 16 : garantir une réparation indemnitaire prenant réellement en compte la gravité du préjudice en : Remboursant l'intégralité des frais du médecin conseil ; Réparant le préjudice sous forme de provision pendant la minorité de la victime avec réévaluation à l'âge adulte ; Créant des chambres spécialisées sur intérêts civils en matière de violences sexuelles et une commission d'indemnisation dédiée aux violences sexuelles ; Reconnaisant un préjudice intrafamilial spécifique en cas d'inceste ; Reconnaisant de façon plus juste le préjudice sexuel. .

## Axe 4 : prévention des violences sexuelles

- Préconisation 17 : former les professionnel.le.s au respect de l'intimité corporelle de l'enfant. .
- Préconisation 18 : renforcer la formation initiale et continue de tou.te.s les professionnel.le.s avec un module spécifique validé dans les diplômes.
- Préconisation 19 : assurer la mise en œuvre effective à l'école des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle et garantir un contenu d'information adapté au développement des enfants selon les stades d'âge.
- Préconisation 20 : organiser une grande campagne nationale sur les violences sexuelles faites aux enfants afin de faire connaître leurs manifestations et leurs conséquences sur les victimes, de faire connaître les recours possibles pour les victimes, de mobiliser les témoins en rappelant que ce sont des actes interdits par la loi et sanctionnés par le Code pénal. ...

## Les auditions publiques – Importances du nombre des victimes

- **Parler, Sortir du silence** prend du temps (amnésie, peur de réactions des autres, ne pas être crues) // la prescriptibilité en question
- **Des chiffres** très trop important de victimes d'inceste: renverra à comment mieux repère, prendre en considération la parole de l'enfant, protéger, écouter le parent protecteur et ne plus exposer l'enfant à l'agresseur durant l'enquête/ mieux former ceux qui écoute (police et gendarmerie, Mélanie et cellule en pédiatrie de recueil de la parole)

## **Conclusions des 3 années de travail de la commission en novembre 2023**

Conformément à sa lettre de mission,  
la commission présentait 82 préconisations de  
politique publique selon les 4 axes définis

## Des chiffres : sur l'ensemble de la population française :

- **3,9 millions** de femmes (14,5%) et **1,5 million** d'hommes (6,4%) ont été confrontés à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans,
- Ce qui représente au total **5,4 millions** de personnes. (INSERM-CIASE)
- **160 000 enfants** sont victimes chaque année de violences sexuelles.
- Autrement dit, 1 enfant est victime d'un viol ou d'une agression sexuelle toutes les 3 minutes.

## Appel à témoignages

- Le 21 septembre 2021, la CIIVISE ouvrait son appel à témoignages, incluant la ligne téléphonique « Violences sexuelles dans l'enfance ». Depuis, près de 30 000 témoignages lui ont été confiés, à travers les différentes modalités mises en place par la commission :
- **5476 mails** et courriers ont été adressés à la commission
- **13 750 appels** téléphoniques ont été passés au CFCV et à SOS Kriz ;
- **9 561 questionnaires** ont été complétés sur le site internet de la CIIVISE
- **520 personnes** ont pris la parole à l'occasion des 26 réunions publiques de la CIIVISE
- **254 personnes** ont été auditionnées individuellement à la commission.

## LES CARACTERISTIQUES DES VIOLENCES SEXUELLES

- Le plus souvent, les violences sexuelles sont de type incestueuse :

**Dans 81% des cas**, l'agresseur est un membre de la famille.

**Dans 22% des cas**, l'agresseur est un proche de l'enfant et de ses parents.

**Dans un peu plus d'un cas sur 10 (11%)**, les violences sexuelles sont commises dans un cadre institutionnel par un adulte, le plus souvent.

**Enfin, 8% des violences sexuelles** sont commises par un inconnu, dans l'espace public (rue, transports en commun, etc).

## Âge de l'enfant : les violences sexuelles débutent très tôt

- En moyenne, **les victimes avaient 8 ans et demi** au début de violences.
- Lorsque les violences sexuelles sont incestueuses, **les victimes avaient 7 ans et demi** au moment des premiers passages à l'acte.
- **Pour 22% des victimes**, soit près d'un quart des situations, **les premiers viols** ou agressions sexuelles ont commencé alors qu'elles avaient moins de 5 ans (**entre la naissance et 5 ans**).

## Les répétitions des violences

- Les violences sexuelles sont répétées pendant plusieurs années : **64%** des victimes rapportent avoir subi une ou plusieurs agressions sexuelles
- **38%** rapportent avoir subi un ou plusieurs viols.
- **Dans 86% des cas**, les victimes ont subi plusieurs viols ou agressions sexuelles.
- **Pour plus d'1 victime sur 2**, les violences ont duré plus d'un an (51%).
- **Pour une 1 victime sur 4**, les violences ont duré plus de 5 ans (25%).
- **Pour une 1 victime sur 10**, les violences ont duré plus de 10 ans (10%).

## Les Agresseurs :

Dans 97% des cas, l'agresseur est un homme.

Dans 81% des cas, il est majeur.

- Le plus souvent, les pédocriminels nous côtoyons dans notre vie quotidienne : ils sont membres de notre famille, nos collègues. Ils peuvent être très bien insérés socialement ou vivre dans la précarité. **Ils ont en commun de jouir d'une domination d'âge, d'autorité, de statut et de sexe sur les enfants qu'ils violent.**
- Le plus souvent, les agresseurs sont les pères (27%), les frères (19%), les oncles (13%), les amis des parents (8%) ou les voisins de la famille (5%).
- Au sein de la famille, les agresseurs sont le plus souvent en contact avec des enfants et sa famille, il remplit une fonction professionnelle dans plus d'un cas sur quatre (27%).

## Les Agresseurs :

- Au sein de l'entourage, l'agresseur est le plus souvent un ami des parents, connu de la victime depuis quelques années
- Au sein de l'entourage, l'agresseur est le plus souvent un ami ou une connaissance de l'un des parents de la victime (34%), un voisin (21%), un petit-ami (10%) ou encore le mari ou le fils de la nourrice (6%).
- Au sein d'une institution, l'agresseur est le plus souvent : un homme religieux (25%), un professionnel de l'éducation (19%) ou un camarade de l'enfant (17%), l'entraîneur sportif (8%).
- Les violences peuvent survenir peu de temps après la rencontre avec l'agresseur : près de 3 personnes sur 10 connaissent : En moyenne, la victime connaissait l'agresseur depuis 3 à 12 mois

## **LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES SUR LES VICTIMES**

**Conduites à risque, troubles psychiques et physiques** : le psychotraumatisme 9 victimes sur 10 (89%) ont développé des troubles associés au psychotraumatisme ou trouble de stress post-traumatique (TSPT) : conduites à risque, troubles psychiques mais aussi physiques.

Les victimes rapportent l'adoption de conduites addictives, des expositions à des situations dangereuses, comportements agressifs envers soi-même ou envers les autres, etc.) ; elles souffrent aussi troubles psychiques (dépression, conduites suicidaires, troubles alimentaires, etc.).

## **LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SEXUELLES SUR LES VICTIMES**

- Ces troubles ont en général de lourdes conséquences sur la santé physique, sur leur vie affective et sexuelle :
- Pour un tiers d'entre elles, les violences sexuelles ont un impact négatif sur leur libido (34%) // - Pour un autre tiers des victimes, les violences sexuelles les ont conduites à renoncer à toute forme de vie sexuelle (31%) // ou alors, multiplication des partenaires voire des expériences à risque (36%).
- Les victimes de violences ont un risque accru de subir à nouveau des violences : le fait d'avoir été victime de violences sexuelles dans son enfance augmente par 2 le risque d'être victime de violences conjugales au cours de sa vie (31% des femmes qui ont témoigné à la CIIVISE le sont ou l'ont été au cours de leur vie).

## **Silence, Révélation et Soutien**

### **LE SILENCE EN REPONSE A LA REVELATION**

- Plus l'agresseur est proche de la victime, plus la révélation des violences sexuelles est tardive
- Le confident est le plus souvent un membre de la famille quelle que soit la sphère de vie des violences
- Lorsqu'elles révèlent les violences au moment des faits, les victimes s'adressent le plus souvent à des membres de leur famille :
- A leur mère (66% en moyenne et 75% dans les cas d'inceste)
- A une sœur ou à un frère (23% en moyenne ; 19% dans les cas d'inceste)

## Silence, Révélation et Soutien

### LE SILENCE EN REPONSE A LA REVELATION

- A leur père (19% ; 15% dans les cas d'inceste).
- L'absence de soutien social : Près d'1 enfant sur 2 (45%) qui révèle les violences au moment des faits n'est pas mis en sécurité et ne bénéficie pas de soins ; autrement dit, personne ne fait cesser les violences ni n'oriente l'enfant vers un professionnel de santé.
- Parmi les victimes, 70% ont pourtant été crus lorsqu'elles ont révélé les violences.

**Le plus souvent, l'enfant est cru mais n'est pas protégé**

### **La révélation des violences sexuelles n'est pas assumée par les professionnels**

- Selon les conclusions de la CIIVISE les professionnels se montrent assez frileux afin de dénoncer ces crimes
- Problématiques: pire encore, un certains nombres de médecins qui ont signalés ces faits incestueux ont été condamnés par leur ordre

## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

### **IMPUNITÉ : L'IMPUNITÉ EN RÉPONSE A LA PLAINTÉ**

**Entre 2017 et 2020 :**

- ▶ 27 730 plaintes concernant des viols et agressions sexuelles sur mineur ont été déposées chaque année. Parmi elles, 8763 plaintes concernent des viols et agressions sexuelles incestueuses sur mineur.
- ▶ Les violences sexuelles incestueuses représentent donc 32% des plaintes (ministère de l'Intérieur).
- ▶ Or 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année. Une plainte n'est donc déposée que dans 19% des cas et 12% dans les cas d'inceste.

**IMPUNITÉ : L'IMPUNITÉ EN RÉPONSE A LA PLAINTÉ**

Parmi les victimes ayant apporté leur témoignage à la CIIVISE, en tenant compte des évolutions législatives liées aux délais de prescription (30 ans à partir de la majorité) et notamment de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, les faits sont prescrits pour 75% d'entre elles. Parmi elles, seules 15% ont porté plainte.

Autrement dit : plus de 6 victimes sur 10 qui ont apporté leur témoignage à la CIIVISE et qui ont, dans le même temps, témoigné de leur besoin de reconnaissance par une institution ne pourront jamais saisir la justice.

## **Cela ne peut pas être refermé. La CIIVISE ne peut pas « éteindre la lumière ». E.Durand**

- Suite aux trois années de travail et aux 82 préconisations qui en découlent
- La ciivise anticipait sur la transformation des préconisations en schémas dpt (tels les VC)
- Prévoir budget annuel afin d'ouvrir des centres de prise en charge pour les victimes
- Prévoir un budget annuel (comme pour les VC) afin de traiter de ces crimes (de la formation, budget justice, ...).
- Traiter la question de la mise en danger d'un professionnel lorsqu'il témoigne
- Protection du parent protecteur
- Un budget dédié à la prévention auprès des enfants et pour la formation des professionnels

## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

***Cela ne peut pas être refermé. La CIIVISE ne peut pas « éteindre la lumière ». E.Durand***

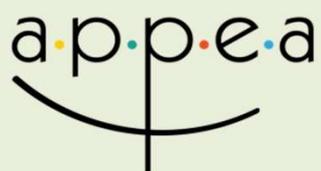
- **En conclusion, la CIIVISE** souhaitait par ce travail que la société en entier prenne conscience de l'ampleur de ces crimes et que les victimes et le parent protecteur se sentent réellement crus entendus, soutenus, afin de mettre fin à une certaine impunité.

**Merci de votre Attention**

**Questions aux intervenantes**

# ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

## ***Répercussions des travaux de la CIIVISE sur nos pratiques professionnelles***



association francophone de  
psychologie et psychopathologie  
de l'enfant et l'adolescent

### **WEBINAIRE**

**Mardi 23 janvier 2024**

**18h00 – 19h00**



#### **Elsa Bertagnolio**

*Psychologue clinicienne spécialisée  
en psychotraumatologie et  
victimologie - Maison des Femmes  
CH Delafontaine Saint Denis 93 ;*

*Évaluation de vulnérabilité des victimes (EVVI)  
auprès du tribunal Judiciaire de Paris*



#### **Karin Teepe**

*Psychologue, thérapeute familiale  
systémicienne (problématiques liées  
aux traumatismes) ; superviseure et  
formatrice ;*

*Evaluation de vulnérabilité des victimes (EVVI)  
auprès du Tribunal Judiciaire de Paris*



association francophone de  
psychologie et psychopathologie  
de l'enfant et l'adolescent

## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

### **FORMATION GRAND WEBINAIRE**

# ***Accompagnement psychologique d'enfants victimes de traumatisme***

**Vendredi 24 mai 2024**

**14h00 – 17h00**

**Avec Elsa Bertagnuolo et Karin Teepe**





association francophone de  
psychologie et psychopathologie  
de l'enfant et l'adolescent

## ***VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS***

PROCHAIN WEBINAIRE

**Mardi 6 février 2024**

# ***Les troubles des conduites alimentaires chez l'enfant et l'adolescent(e): paradoxe de maladies fréquentes mais méconnues***

Avec

**Pauline Drecq**, psychologue,

et **Renaud de Tournemire**, pédiatre

Service de Médecine des adolescents, Hôpital  
Ambroise Paré APHP - 92 Boulogne-Billancourt



association francophone de  
psychologie et psychopathologie  
de l'enfant et l'adolescent

PROCHAIN WEBINAIRE

**Mardi 6 Février 2024**

***Les troubles des conduites alimentaires  
chez l'enfant et l'adolescent(e): le  
paradoxe de maladies fréquentes mais  
méconnues***

Avec

**Pauline Drecq**, psychologue,  
et **Renaud de Tournemire**, pédiatre

Service de Médecine des adolescents, Hôpital  
Ambroise Paré APHP - 92 Boulogne-Billancourt

# Des liens utiles :

- <https://www.ciivise.fr/>
- Repérage et signalement de l'inceste par les médecins :
- HAS : Recommandations de bonne pratique, Mai 2011
- reconnaître les maltraitances sexuelles intrafamiliales chez le mineur
  
- Centre Hubertine Auclert : Rapport Ensemble Vaincre L'Inceste et s'en affranchir
- [Cdc.gov/violenceprevention/aces/index.html](https://www.cdc.gov/violenceprevention/aces/index.html)
- FNACAV (Fédération nationale des associations & centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales)
- Podcast AFTCD:
  
- Livres ICV : à la rencontre de son bébé intérieur Joanna SMITH
- Podcast sur trauma et dissociation : Podcast sur le site de l' AFTD
- ou peut être une nuit // cjharlotte pudlowski
  
- Livres : la culture de l'inceste / le berceau des dominations / la petite fille sur la banquise// le petit vélo blanc/ la familia grande

# Liens suite

## ➤ Liens informations réseaux :

- Centre Hubertine Auclert : Rapport Ensemble Vaincre L'Inceste et s'en affranchir
- Face à l'inceste.fr
- Cdc.gouv/violenceprevention/aces/index.html
- Muriel Salmona : memoiretraumatique.com

- Ressources gouvernementales : • <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> • Fiches réflexes par profession • Vidéo questionnement systématique • Outil de dépistage des violences conjugales « WAST » – Associations (non-exhaustif) : • <https://www.france-victimes.fr/> • <https://www.solidaritefemmes.org/> • Collectif Re#Start (réseau Maison des Femmes) • La maison des femmes • Retrouvez davantage de ressources associatives sur le site [arretonslesviolences.gouv.fr](https://arretonslesviolences.gouv.fr)

## Recommandations de Mme Karin TEEPE

### Traumatisme :

Jorge BARUDY : La Douleur Invisible de l'Enfant Approche éco-systémique de la maltraitance. ERES

Maurice BERGER : La souffrance de la séparation. DUNOD

Le travail thérapeutique avec la famille. DUNOD

L'échec de la protection de l'enfance. DUNOD

Pierre DUTERTE : Terres Inhumaines. Un médecin face à la torture. JC LATTES

: Le Photothérapeute Ed Michel de Maule

Jean-Yves HAYEZ, Emmanuel BECKER : La parole de l'Enfant en souffrance. Accueillir, évaluer et accompagner. DUNOD

Pierre LASSUS : L'enfance sacrifiée. De la maltraitance des enfants et du peu d'efforts pour la combattre. ALBIN MICHEL

Martine NISSE, Pierre SABOURIN : Quand la famille marche sur la tête. Inceste, pédophilie, maltraitance. SEUIL,  
Couleur Psy

Muriel Salmona : le Chatiments corporels et violences éducatives DUNOD

Bessel Van Der Kolk : Le Corps n'oublie rien. Albin MICHEL

# suite

- Karen Sadlier : video sur Youtube

Violences conjugales : un défi pour la parentalité

Le stress post traumatique chez l'enfant

L'enfant face à la violence dans le couple

- Muriel Salmona site : [memoiretraumatique.com](http://memoiretraumatique.com)

- Edouard Duran :

Violences conjugales, protéger la mère c'est protéger l'enfant.

- Emmanuelle Bonneville :

les traumatismes relationnels précoces : clinique de l'enfant placé